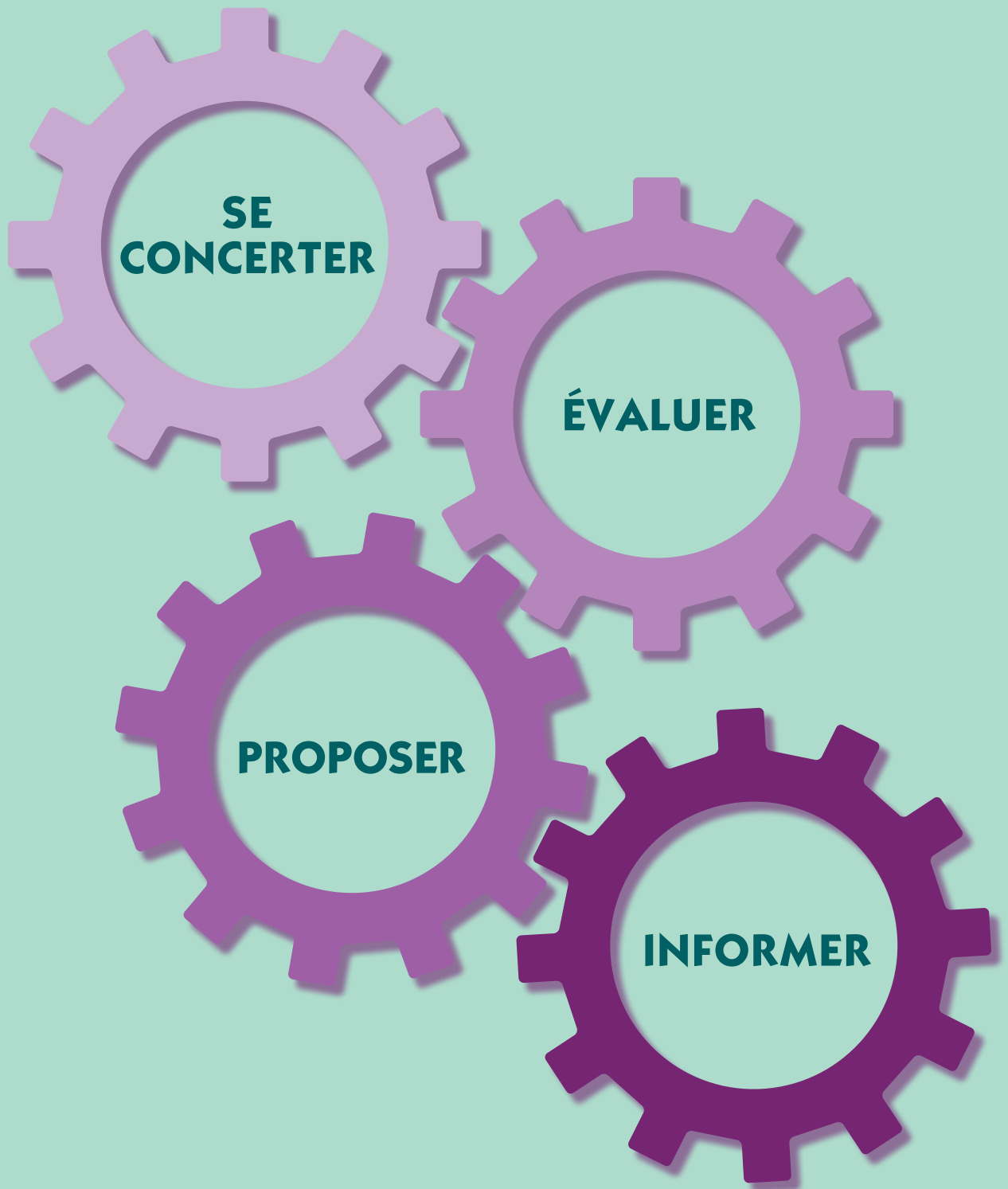






**Des missions,
des résultats**



ASSURER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ET ACTRICES de l'égalité f-h



Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes a été pensé, dès sa création, comme un lieu de concertation avec la société civile afin d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité f-h. Ses travaux ont acquis leur pleine légitimité en grande partie grâce à l'apport continu et constructif des acteurs et actrices de l'égalité f-h que sont, notamment, les représentant.e.s des associations féministes, les expert.e.s de cette question, les élu.e.s et partenaires sociaux engagé.e.s sur ce thème. La concertation est, en quelque sorte, inscrite dans l'ADN du HCE de par sa composition collégiale. Au-delà de la concertation avec ses membres, le HCE s'organise pour mobiliser l'expertise scientifique et l'expertise de terrain.

ASSURER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ET ACTRICES de l'égalité f-h

■ **7** COLLÈGES
DE MEMBRES

■ **72** MEMBRES

■ **30** MEMBRES
ASSOCIÉ.E.S

■ **167** RÉUNIONS DE
COMMISSION

■ **15** ASSEMBLÉES
PLÉNIÈRES

■ PRÈS
DE **500** HEURES DE RÉUNIONS
RÉUNISSANT NOS MEMBRES

■ NOMBRE DE SÉANCES DE TRAVAIL DES MEMBRES DU HCE DEPUIS SA CRÉATION EN 2013

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Nombre total de réunions de travail interne des membres	54	60	53
Dont les réunions en commissions	54	55	49
Dont les assemblées plénières	4	5	6

■ **100** ASSOCIATIONS REPRÉSENTÉES PAR LES 150 PERSONNES
ASSISTANT EN MOYENNE AUX RENCONTRES ANNUELLES
DU HCE AVEC LES ASSOCIATIONS (RENTÉE DE SEPTEMBRE)



Envisagé par Danielle Bousquet, dans le cadre de la mission confiée par Najat VALLAUD-BELKACEM, alors ministre des Droits des femmes, comme un « lieu majeur d'expression et de rencontre des acteurs et actrices de la société civile », le Haut Conseil se propose de décroisonner et de mettre en synergie les expertises et les expériences au service de l'égalité femmes-hommes. Ainsi réuni.e.s, tous et toutes participent à faire progresser cette cause dans tous les domaines, tous les terrains et sur l'ensemble du territoire.

Grâce à l'organisation de ce dialogue, cette instance contribue, depuis 2013, à faire émerger un consensus fort, dépassant les clivages, pour mieux faire entendre les voix des femmes et des défenseur.e.s de leurs droits.

Concrètement, l'ensemble des acteurs et actrices de l'égalité femmes-hommes sont impliqué.e.s de différentes manières.

■ La composition même du HCE participe à cette mission. En effet, les profils des 72 membres, issu.e.s de 7 collèges différents, illustrent cette diversité attendue :



► **Les associations** : au plus près des femmes (et des hommes) qu'elles reçoivent, écoutent et accompagnent pour certaines d'entre elles, leurs représentant.e.s apportent à nos travaux un éclairage de terrain issu de leurs pratiques. D'autre part, l'implantation géographique de certaines d'entre elles permet des remontées d'informations de l'ensemble du territoire.

► **Les expert.e.s** : choisi.e.s en raison de leur expertise reconnue, ces personnalités qualifiées ou universitaires apportent un éclairage scientifique et une réflexion distanciée indispensables à la robustesse des analyses et orientations de l'instance.

► **Les haut.e.s fonctionnaires à l'égalité femmes-hommes, et les représentant.e.s de l'Etat** : référent.e.s présent.e.s dans chaque ministère pour les un.e.s, directeur.rice.s de l'administration centrale dans des secteurs intéressant particulièrement les questions des droits des femmes (santé, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, diplomatie, etc.) pour les autres, ces personnes sont des relais précieux entre les travaux de leurs ministères et ceux du HCE, notamment pour les enquêtes menées par le HCE, en étroite collaboration avec leurs directions.

► **Les élu.e.s** : qu'elles.ils représentent des collectivités locales ou siègent au Parlement, les élu.e.s sont des rouages essentiels à la progression de l'égalité femmes-hommes sur l'ensemble du territoire et dans les lois. En effet, leur expérience du terrain comme leurs travaux parlementaires permettent un

ASSURER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ET ACTRICES de l'égalité f-h

enrichissement mutuel entre elles.eux et le HCE. La qualité de membres de droit des présidentes des Délégations aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale, du Sénat et du CESE constitue sans aucun doute un atout pour un travail en synergie et de qualité. Les échanges entre le HCE et les Délégations ont permis de mettre à l'agenda politique des questions d'importance comme la lutte contre le système prostitutionnel, les 70 ans du droit de vote des femmes ou encore, un plaidoyer témoignant de l'engagement des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique. Cette étroite collaboration a indéniablement permis, à partir des recommandations du HCE, des réflexions constructives en vue de l'amélioration de textes législatifs.

- Il se révèle nécessaire, pour certains sujets ou travaux, d'associer une expertise extérieure :



- soit de façon ponctuelle, à l'occasion de rendez-vous bilatéraux, de déplacements, d'auditions ou de consultations publiques.
- soit de façon plus longue, en intégrant des « membres associé.e.s » à un axe de travail particulier, ce qui permet par exemple pour un travail d'évaluation donné de réunir autour de la table l'ensemble des parties prenantes d'une politique.

Ces échanges contribuent ainsi à mettre en lumière des inégalités et discriminations, tester des hypothèses, à recueillir des témoignages ou à identifier des bonnes

pratiques. Par exemple, pour l'*Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun*, deux consultations ont été organisées pour prendre la mesure de la gravité de tels faits, recueillir des témoignages de femmes victimes de tels agissements et recevoir des pistes de recommandations et pratiques positives déjà mises en place.

Ces partages d'informations viennent ainsi enrichir la réflexion et les travaux du HCE qui peut, à son tour, porter haut et fort le fruit de cette concertation dans l'espace public et auprès du Gouvernement et du Parlement afin de, *in fine*, faire évoluer positivement les textes et la réalité des droits des femmes.

Cette consultation peut donc intervenir à des temps divers du programme de travail du HCE :

- en amont de la définition du programme annuel, de façon régulière et libre ;
- pendant la réflexion et la rédaction ;
- à l'issue d'un travail afin qu'il soit relayé par les acteurs et actrices de l'égalité.

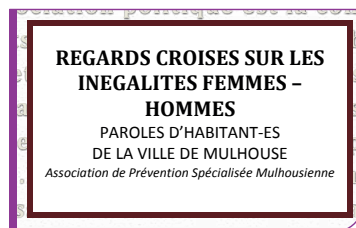
Zoom sur...

Rapport EGAlITER : au plus près des habitant.e.s des territoires fragilisés

D'avril 2013 à juin 2014, le HCE a mené un large travail de réflexion sur une thématique encore peu traitée : les inégalités f-h conjuguées aux inégalités territoriales, tout particulièrement dans les quartiers relevant de la politique de la ville et dans les territoires ruraux fragilisés.

Pour répondre à cette commande inédite et ouvrir largement la concertation, un groupe de travail *ad hoc* nommé EGATER (Egalité territoriale & Egalité des femmes et des hommes) a été créé. Plus de 40 personnalités et organisations extérieures ont été auditionnées : universitaires, professionnel.le.s de terrain, associations, élu.e.s, et femmes des quartiers populaires. Sollicitée par le HCE, l'Association en prévention spécialisée mulhousienne (APSM) a conduit un travail de recueil de la parole qui a débouché sur le rapport « Paroles et analyses des habitant.e.s et professionnel.le.s des quartiers mulhousiens » (contenant un comparatif avec le milieu rural). Ce rapport, disponible sur le site du HCE, fut présenté par des habitantes elles-mêmes devant le groupe EGATER.

En souhaitant se faire écho des besoins et des aspirations des femmes et des hommes des territoires concernés, d'habitude « sans voix, sans tribune, sans lobbying », le rapport EGAlITER a ainsi permis de mettre en lumière tant les difficultés rencontrées que des pratiques innovantes, comme par exemple les marches exploratoires ou le dispositif « jeunes et femmes », qui pourraient inspirer de nombreux territoires et qui ont été valorisées dans le cadre de 20 « Fiches action – Des territoires qui innovent ».



Dès 2013, le HCE a souhaité créer un rendez-vous annuel avec la société civile et les associations féministes en particulier, autant pour faire connaître les travaux de l'instance que pour entendre les appréciations des associations sur le HCE ainsi que leurs priorités. C'est ainsi qu'à chaque rentrée de septembre, la présidente et les président.e.s des 5 commissions viennent présenter les travaux en cours, interroger les personnes présentes sur les pistes à creuser, les sujets urgents à porter collectivement, etc.

A l'occasion de l'édition 2015 de la rencontre avec les associations, il a semblé important de faire un premier bilan des relations entretenues par le HCE avec celles-ci à partir d'un questionnaire (anonymé le cas échéant). Trois grandes questions étaient posées :

1. Quel est l'impact des travaux du HCE : sont-ils lus et diffusés et à quel degré ?
2. Quel est l'impact des outils produits par le HCE, tant les outils pratiques que les outils de communication : sont-ils connus et sont-ils utiles ?
3. Quelles appréciations sont portées sur le lien établi par le HCE avec les associations, en matière d'écoute, d'espaces de rencontres, et d'écho à leurs préoccupations ?

ASSURER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ET ACTRICES de l'égalité f-h

63 associations ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de plus de 60%. Il ressort de l'étude des réponses que :

- **Les travaux du HCE sont plutôt bien connus des associations mais encore diversement diffusés.** Les résultats sont différents en fonction des sujets traités. Les avis et rapports portant sur des sujets plus « techniques », tels que ceux portant sur le droit d'asile ou la politique française « genre et développement » sont moins connus. En revanche, ceux traitant des violences faites aux femmes (prostitution ou harcèlement sexiste dans les transports) ou l'étude du projet de loi sur l'égalité réelle ont été largement consultés et diffusés dans les réseaux associatifs, probablement aussi du fait de leur reprise dans les médias. Ces travaux sont considérés comme ayant eu un impact positif pour les droits des femmes.
- **Les outils pratiques proposés par le HCE sont très bien connus et surtout très utilisés :** 70% des répondant.e.s connaissent le Guide de la Parité, et 80% connaissent les repères statistiques, juridiques et chronologiques accessibles sur notre site internet. Lorsqu'elles sont connues, 9 associations sur 10 utilisent ces ressources. Le succès du Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, présenté le 5 novembre 2015 et déjà très demandé par les associations et au-delà, illustre bien le fait que ces outils répondent aux attentes.

Zoom sur...

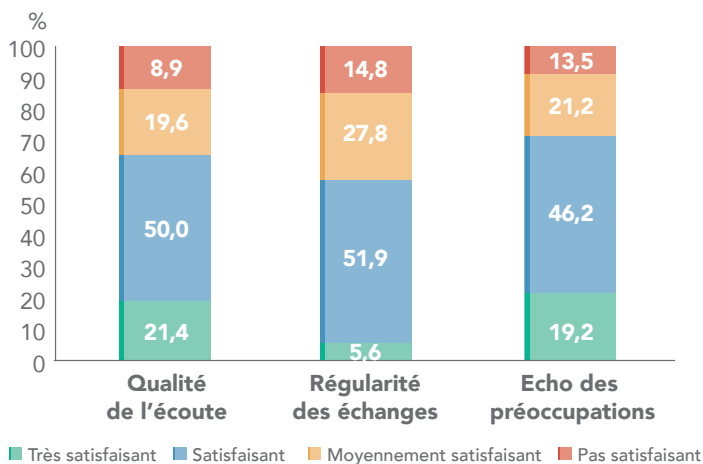
L'Avis PMA : entendre la société civile pour mettre fin à une discrimination

A l'occasion de la Rencontre des Associations en septembre 2014, certaines associations présentes ont fait part de leur souhait de voir le HCE travailler sur l'ouverture de la Procréation Médicalement Assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Cet appel fut entendu par les membres de la Commission Santé puis par une forte majorité des membres en Assemblée plénière en novembre 2014. Notre volonté a été de contribuer à la réflexion en cours au sein du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) qui devrait prochainement se prononcer. Le HCE, sur la base d'un avis étayé et argumenté, s'est prononcé en juillet 2015 pour l'ouverture de l'accès à la PMA à toutes les femmes, quelles que soient leur conjugalité et leur sexualité.





- **Concernant la communication du HCE, une nette préférence ressort pour les informations complètes et fournies telles que nos Alertes égalité et lettres d'information** (70% d'associations les reçoivent). A l'inverse, le fil twitter du HCE, auquel 16% seulement des répondant.e.s sont abonné.e.s, n'est pas encore un outil de communication très utilisé.
- **S'agissant de l'appréciation de la relation avec le HCE, les associations sont globalement satisfaites**, bien qu'elles demandent davantage d'échanges et de coopération avec nous, à la fois dans nos travaux et le suivi de nos recommandations.
 - › **Plus de 70% des associations sont satisfaites de la qualité de l'écoute du HCE ;**
 - › **Près de 70% des associations estiment que le HCE fait écho à leurs préoccupations ;**
 - › **Plus de 40% des associations aimeraient davantage de rendez-vous avec le HCE.** C'est le cas, en particulier, pour les associations non parisiennes qui rencontrent des difficultés à se faire entendre et à être présentes aux manifestations : celles-ci pointent des « manifestations trop limitées et parisiennes » qui témoignent d'« un décalage entre [nos] préoccupations et la réalité dans nos villes ».



En conclusion, les associations saluent le rôle et la crédibilité du HCE et espèrent être davantage associées aux travaux de la prochaine mandature, partout sur le territoire. ■

EVALUER LES POLITIQUES D'ÉGALITÉ, ET LES POLITIQUES ■ au prisme de l'égalité



Réalisation PCGF DSAF

Depuis les années 70, la France ratifie des conventions européennes et internationales, adopte des législations et met en place des plans d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le défi est désormais de mesurer et d'évaluer les effets de ces politiques et textes de lois. C'est l'une des missions principales confiées au HCE : il « contribue à l'évaluation des politiques publiques conduites en matière de droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes et, notamment, met en exergue les écarts entre les objectifs et les résultats mesurés, dans tous les champs de la vie sociale ». En plus de cette mission « générale », le HCE doit aussi réaliser cet exercice pour les volets « égalité femmes-hommes » des études d'impact, obligatoires depuis 2012 pour tout projet de loi.



■ 4 MANDATS D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE AU LONG COURS

plan
violences

stratégie
française genre
et développement

parité politique -
mandat historique
issu de l'OPFH

action locale
avec protocole
du 3 juillet 2013

■ 7 ENQUÊTES

■ 2 ÉTUDES STATISTIQUES

■ 10 AVIS

■ 7 RAPPORTS DE PROSPECTIVE ET D'ÉVALUATION

■ 8 PARTICIPATIONS DU HCE À DES CADRES D'ÉVALUATION EXTÉRIEURS

Des missions,
des résultats

EVALUER

LES POLITIQUES D'ÉGALITÉ, ET LES POLITIQUES au prisme de l'égalité

Cette mission du HCE s'inscrit dans une montée en puissance de l'exigence d'évaluation, en particulier aux niveaux européen et international. L'ONU a déclaré l'année 2015 « Année internationale de l'évaluation ». L'évaluation est un exercice particulier, qui n'est ni un audit, ni un contrôle, ni un jugement : elle a pour rôle de mieux comprendre, de façon distanciée, et au-delà des objectifs concrets des dispositifs, les effets plus globaux que les politiques adoptées ont produits (changements de pratiques professionnelles, appropriation de concepts, recomposition des inégalités, contournements, impacts différenciés entre femmes et hommes...).

En plus de cette mission « générale » d'évaluation qui permet au HCE de s'auto-saisir pour mesurer la mise en œuvre d'une politique et de ses effets, il peut se voir attribuer, par le Gouvernement, dans un texte de loi ou dans un plan d'actions, un mandat d'évaluation. C'est ainsi que le HCE est officiellement en charge de l'évaluation :

- du deuxième Document d'orientation stratégique « Genre et développement » (2013-2017) ;
- du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) ;
- du protocole du 3 juillet 2013 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.



L'évaluation peut intervenir à différents moments dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique :

- En amont (*ex-ante*), pour étudier sa faisabilité et ses impacts éventuels ;
- Au cours du débat ou à mi-parcours de la mise en œuvre (*in itinere*), pour évaluer les ajustements nécessaires ;
- En aval (*ex-post*), pour estimer l'efficacité de la politique entrée en vigueur.

Concrètement, que ce soit sur saisine gouvernementale ou sur auto-saisine, le HCE réalise des évaluations de politiques publiques à ces trois temps différents :

- **Evaluation ex-post du HCE** : l'évaluation des dispositions législatives relatives à la parité en politique, dans la continuité du travail réalisé par l'Observatoire de la parité, est probablement la plus connue du grand public. Fort de 15 ans de recul, le HCE a pu, dans un rapport présenté début 2015, mesurer la réalité de la compréhension de ce principe et en identifier les limites afin de faire des préconisations visant une plus grande cohérence et efficacité par l'harmonisation des règles de parité.

Zoom sur...

DOS-2 « Genre et Développement » : depuis la conception jusqu'à l'évaluation

La politique publique française d'aide au développement française, sous l'impulsion des instances internationales et européennes et grâce au volontarisme du ministère des affaires étrangères, est en voie d'être une politique exemplaire en matière d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'évaluation — pensée dès l'élaboration de l'intégration d'une dimension de genre — est un élément central de cette stratégie gagnante.

Sur la base de la première évaluation réalisée par l'Observatoire de la parité et la CNCDDH, le HCE a contribué activement à l'élaboration du deuxième Document d'Orientation Stratégique (DOS-2) – 2014-2017. Celui-ci prévoit que l'évaluation du DOS-2 soit confiée au HCE. Afin de remplir cette mission, un groupe de travail *ad hoc* a été créé au sein de la Commission « Enjeux Internationaux » du HCE. L'année 2014 fut considérée année zéro pour mener une démarche de co-construction d'indicateurs, sur la base du « cadre logique », afin de faciliter tant la mise en œuvre du DOS que son évaluation.

L'élaboration de ces indicateurs puis l'évaluation de cette nouvelle stratégie par le HCE associent de manière continue l'ensemble des parties prenantes : ministères, associations et ONG, expert.e.s et instances consultatives travaillant sur ces questions.

Un premier avis « intermédiaire » a été réalisé en septembre 2015 afin de donner toutes ses chances à cette stratégie d'accompagner les acteurs et de produire les effets attendus.



- **Evaluation *in itinere* menée par le HCE** : par exemple, les évaluations à mi-parcours réalisées dans le cadre de la stratégie française « genre et développement » ou du 4^{ème} plan de lutte contre les violences. L'objectif est de contribuer à l'accompagnement de ces politiques pour, *in fine*, qu'elles atteignent les effets escomptés.
- **Evaluation *ex-ante* menée par le HCE** : dans ce cas, le HCE contribue à la définition de politiques publiques. Les avis et contributions sur la réforme de l'asile, la procréation médicalement assistée ou le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun répondent à cette volonté d'intervenir en amont de l'élaboration de nouveaux plans et dispositions législatives ou réglementaires.

Afin de pouvoir réaliser ces analyses, le HCE a produit et fait produire des études et des enquêtes pour prendre la mesure de la persistance de certaines inégalités. Cela s'est par exemple traduit par une enquête statistique élaborée en collaboration avec l'INSEE et l'Observatoire national de la politique de la ville dans le cadre du travail sur les quartiers et territoires ruraux fragilisés ; ou encore de l'enquête menée auprès des Agences Régionales de Santé sur la mise en œuvre de l'IVG.

EVALUER

LES POLITIQUES D'ÉGALITÉ, ET LES POLITIQUES au prisme de l'égalité

Au-delà de ces missions « générales » d'évaluation, du fait de la légitimité acquise à l'occasion des travaux présentés précédemment, le HCE est invité de manière croissante à participer à des évaluations menées par d'autres acteurs institutionnels. C'est ainsi que le HCE est représenté :

- au sein de la commission de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) sur l'IVG ;
- au sein du comité de pilotage de l'étude du Commissariat Général à l'Equilibre des Territoires (CGET) relative à l'emploi des femmes dans les quartiers ;
- au Conseil National du Sport ;

Zoom sur...

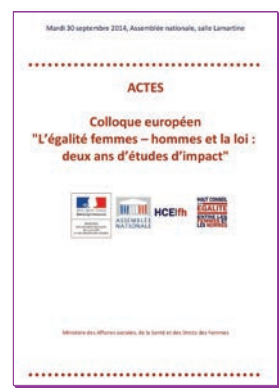
Etudes d'impact : une démarche à consolider

Dans son décret de création du 3 janvier 2013, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est vu confier une mission d'évaluation de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les études d'impact « *des textes législatifs et, le cas échéant, des textes réglementaires et des documents d'évaluation préalable des lois de finances et des lois de financement de la sécurité sociale* ».

Si les politiques publiques n'ont pas de sexe, les réalités de nos concitoyen.ne.s sont bien sexuées : la même politique publique n'a pas nécessairement les mêmes implications sur les femmes et les hommes.

Introduite de manière générale à l'occasion de la révision constitutionnelle de 2008 et, concernant l'égalité f-h, par une circulaire du Premier ministre en date du 23 août 2012, la démarche d'études d'impact est encore nouvelle en France. Le colloque co-organisé en septembre 2014 par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, l'Assemblée nationale et le HCE a mis en lumière quelques difficultés dans leur réalisation. Malgré la rédaction d'un guide utile pour aider à la mesure des impacts potentiels des lois sur les femmes et les hommes, il est ressorti de ce premier bilan qu'il manque encore de nombreuses données sexuées et analyses genrées des situations, que de nombreux textes ne sont pas encore couverts (tels que les textes réglementaires) et, d'un point de vue matériel, que le temps législatif n'est guère en adéquation avec le temps nécessaire aux études d'impact compte-tenu de l'insuffisance des moyens — notamment humains — consacrés à cette démarche.

Lors de son deuxième mandat, le HCE s'attachera donc, si les ressources nécessaires lui sont données, à procéder à l'évaluation tant des pratiques des administrations que des résultats observables, et à contribuer à l'enracinement dans la durée de cette démarche indispensable à l'efficacité des politiques publiques.





- au groupe de travail du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) relatif à l'égalité f-h ;
- au sein d'un groupe de travail de la Miprof sur les violences faites aux femmes en milieu rural ;
- au sein du comité de pilotage relatif aux marches exploratoires ;
- au groupe de travail relatif à l'évaluation du 2^{ème} Plan National d'Action 2015-2018 de la France pour la mise en œuvre des résolutions de l'ONU « Femmes, Paix et Sécurité » ;
- au processus d'évaluation de la mise en œuvre par la France de la « Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Encontre des Femmes » par le comité CEDEF. ■



Colloque européen « Egalité Femmes-Hommes, deux ans d'études d'impact », le 30 septembre 2014. De gauche à droite : Vera JAUKE (Ministère de l'Education et des Droits des Femmes, Autriche), Danielle BOUSQUET (HCE), Rosario GUERRERO MARTIN (Instituto de la Mujer, Espagne), Catherine COUTELLE (Présidente de la DDFE de l'AN), Indre MACKEVICUITE (Institut EIGE auprès de la Commission européenne), Maxime FOREST (HCE), Stéphanie SEYDOUX et Emmanuelle LATOUR (Cheffe du SDFE et son adjointe), Florence DUBOIS-STEVANT (Cheffe du service de la qualité et du droit, Secrétariat général du Gouvernement).

PROPOSER DES RECOMMANDATIONS au Gouvernement et aux parlementaires ■



Le Haut Conseil a été pensé et créé avec la mission centrale d'éclairer et d'accompagner les pouvoirs publics — en priorité le Gouvernement et les parlementaires — dans leurs prises de décision en matière de droits des femmes et d'égalité. C'est ainsi qu'il peut être saisi par le Premier ministre et/ou par la Ministre en charge des droits des femmes ou s'auto-saisir pour rendre des avis et/ou formuler des recommandations non contraignantes sur des projets de textes législatifs et réglementaires ou plus largement sur la mise en œuvre de politiques publiques ou de sujets de prospective.

Inscrite dans le processus à l'œuvre de co-construction des politiques publiques, cette mission de conseil du HCE vise un triple objectif : faire entendre une voix forte et collégiale des acteurs et actrices de l'égalité sur un certain nombre de positions et propositions communes, avoir un temps d'avance en révélant et décryptant des problématiques nouvelles et traduire dans l'action publique l'approche intégrée de l'égalité. Ce travail de proposition valorise les réussites des territoires comme celles des pays les plus avancés en Europe et à l'international, et s'en inspire.



**Des missions,
des résultats**

PROPOSER DES RECOMMANDATIONS au Gouvernement et aux parlementaires

Les indicateurs présentés attestent, trois ans après l'installation de l'instance, d'un rôle de proposition assumé par le HCE, attendu des pouvoirs publics et utile pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une attente forte et constante du Gouvernement depuis 2013

Le Haut Conseil à l'Égalité a vocation à conseiller prioritairement le Gouvernement du fait de son positionnement institutionnel et de la possibilité offerte au Gouvernement de le saisir. C'est ainsi que notre instance a été saisie à neuf reprises depuis 2013. Cette régularité atteste des attentes du Gouvernement vis-à-vis du HCE. Les saisines peuvent avoir quatre types d'objets :

- un projet de loi : projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- un projet de texte réglementaire : projet de décret d'application relatif à l'article 61 de la loi du 4 août 2014 portant sur l'élaboration d'un rapport « égalité femmes-hommes » par les collectivités territoriales
- une évaluation : accès à l'IVG, stratégie française « genre et développement », éducation à la sexualité, lois relatives à la part des femmes dans les conseils des grandes entreprises
- une étude prospective : inégalités f-h et inégalités territoriales, stéréotypes de sexe, harcèlement sexiste dans les transports.

Des recommandations de nature et de portée très diverses

A l'exception des « observations » qui peuvent être faites dans certains des travaux du HCE, comme ce fut le cas par exemple pour l'Avis rendu sur le projet de décret d'application relatif à l'article 61 de la loi du 4 août 2014, les propositions du HCE sont généralement des « recommandations », discutées et adoptées en tant que telles. L'ensemble des documents sont systématiquement rendus publics.

Près de 250 recommandations ont été formulées au travers de l'ensemble des travaux rendus publics au cours du 1^{er} mandat. Leur nombre varie considérablement d'un travail à un autre, de moins de 10 (Avis relatifs à la PMA et au cumul des mandats, Plaidoyer sur le Climat, etc.) à 60 recommandations (Avis sur le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes). Parfois, comme ce fut le cas dans le rapport EGALiTER relatif aux territoires fragilisés, les recommandations peuvent contenir des sous-recommandations, plus précises. Les recommandations peuvent être de portée générale en visant un grand objectif ou en soulignant un principe d'action publique, ou être plus précises et techniques. Elles peuvent être de nature législative, de nature réglementaire ou autre. Certaines des recommandations ont pu déjà avoir été formulées dans d'autres rapports institutionnels ou avoir été portées par la société civile.

Enfin, et le plus souvent, les recommandations s'adressent au Gouvernement, et dans une moindre mesure, aux parlementaires, aux collectivités territoriales, ou à toute autre partie prenante au sujet traité (associations, entreprises, médias, etc.).

Un dialogue permanent et soutenu avec le Gouvernement et le Parlement

Le Haut Conseil est indépendant dans son ordre du jour, ses travaux et les recommandations qu'il formule. Cela n'exclut en aucune manière un nécessaire dialogue entre le HCE et

Zoom sur...

Droit à l'avortement : d'un droit à part à un droit à part entière pleinement effectif

L'accueil réservé par l'Assemblée nationale et le Gouvernement à notre Rapport sur l'IVG de novembre 2013 a permis de moderniser la loi sur l'IVG et de remobiliser les services de l'Etat pour que le droit à l'avortement ne soit plus un « droit à part » mais un « droit à part entière », pleinement effectif.

Face au constat de la persistance voire de l'aggravation des obstacles à l'accès à l'IVG (pression sociale l'assimilant à un échec de la contraception, fermeture de près de la moitié des centres habilités à pratiquer cet acte, etc.), le HCE a formulé 34 recommandations articulées autour du droit, de l'information, de l'offre de soins et de la gouvernance.

Parmi celles-ci, on retrouve la suppression du délai de réflexion et de la notion de détresse, deux éléments repris dans le cadre de la loi Santé et votés par le Parlement. Le Premier programme national d'actions pour améliorer l'accès à l'IVG en France prévoit l'augmentation du nombre de lieux et de professionnel.le.s de santé pouvant pratiquer l'IVG. La gratuité est enfin garantie, tandis que l'importance d'une information fiable et neutre est mise en avant : le site institutionnel www.ivg.gouv.fr, la campagne nationale #IVGcestmondroit et la mise en place d'un numéro vert 0800 08 11 11 confié au Planning familial en témoignent.



le Gouvernement — émetteur d'un besoin lorsqu'il saisit l'instance, et dans l'immense majorité des cas détenteur du pouvoir de donner suite aux recommandations du HCE — ou avec les autres autorités susceptibles de traduire ses recommandations dans la loi ou dans les actes, en premier lieu le Parlement.

Ce dialogue revêt diverses formes et peut exister à des moments différents : au fil de l'eau, au moment de la réflexion préalable à l'élaboration d'une saisine, à mi-étape d'un travail en cours, au moment de la remise d'un travail, ou bien encore — et cela est crucial pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations — à la suite de la remise et la publication d'un Avis ou Rapport.

C'est ainsi que 12 remises publiques de travaux l'ont été en présence des ministres en charge des droits des femmes. De même, la Présidente et le Secrétaire général du HCE s'entretiennent régulièrement avec les ministres et leurs cabinets, comme ce fût le cas pour : Premier Ministre, Education Nationale, Santé, Affaires Etrangères, Développement, Egalité des territoires, Ville, Outre-mer, Intérieur, et de manière privilégiée et soutenue avec les cabinets des Ministres en charge des Droits des femmes.



Myriam EL KHOMRI, alors Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, suite à sa rencontre le 10 décembre 2014 avec la Présidente du HCE sur la mise en œuvre des recommandations du rapport EGALiTER.

**Des missions,
des résultats**

PROPOSER DES RECOMMANDATIONS au Gouvernement et aux parlementaires



10 des 20 auditions parlementaires du HCE l'ont été par les Délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances du Parlement. Ici, la Délégation de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, la présence parmi les membres du HCE des présidentes des Délégations parlementaires aux droits des femmes – la députée Catherine COUTELLE et la sénatrice Chantal JOUANNO – ainsi que de quatre parlementaires (deux député.e.s, deux sénateur.trice.s) facilite le développement d'un dialogue très régulier et de qualité avec le Parlement. Cela explique en partie que le HCE ait été entendu à 20 reprises en trois ans devant le Parlement pour présenter ses analyses et recommandations. Ces 20 auditions se décomposent comme suit :

11 à l'Assemblée nationale (5 devant la Délégation aux droits des femmes, 4 devant une Commission, 2 devant un groupe politique), 9 au Sénat (5 devant la Délégation aux droits des femmes, 4 devant une Commission).

Outre les auditions parlementaires, le HCE peut être sollicité par d'autres autorités ou organisations pour venir présenter ses travaux. Ce fut par exemple le cas le 6 novembre 2014 concernant la contribution du HCE relative à la réforme de l'asile présentée par Cécile SPORTIS devant les cadres de France Terre d'asile, le 20 mars 2015 concernant les travaux relatifs à la parité présentés par Réjane SENAC devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ou encore, le 4 septembre dernier, lorsque Françoise LAURANT et Margaux COLLET ont présenté les travaux relatifs à l'IVG devant la Haute Autorité de Santé (HAS).

Enfin, des rendez-vous bilatéraux de la Présidente du HCE avec des personnalités à la tête de grandes institutions sont également l'occasion de diffuser l'expertise et les recommandations du HCE : avec Olivier SCHRAMECK, Président du CSA, Jacques TOUBON, Défenseur des droits, Michel LUSSAULT, Président du Conseil supérieur des programmes, ou encore Marie-Caroline BONNET-GALZY, Commissaire générale à l'égalité des territoires.

Un taux de reprise des recommandations relativement important

Outre le tempo de nos travaux, appréciés comme judicieux, la qualité des échanges avec les pouvoirs publics est un facteur important du nombre de reprise des recommandations du Haut Conseil à l'Égalité. S'agissant d'un premier mandat, et alors même que certains travaux ont encore peu d'antériorité, la reprise par les décideurs et décideuses de 40% des recommandations du HCE apparaît importante.

Très concrètement, cela s'est notamment traduit par deux principales avancées concernant l'IVG (voir « [Zoom sur](#) ») et le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun (voir « [Zoom sur](#) »). Au-delà de ces avancées particulièrement médiatisées, d'autres progrès, aussi intéressants mais moins visibles, ont été enregistrés. Près d'un tiers des recommandations formulées pour rendre plus cohérent et ambitieux le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a été entendu et repris. La loi relative à la réforme de l'asile offre aussi une belle illustration de l'accueil favorable réservé aux propositions du Haut Conseil : 5 des 7 recommandations contenues dans l'Avis ont été reprises, dans un premier temps dans le rapport de la Délégation aux droits des femmes

Zoom sur...

Harcèlement sexiste et violences sexuelles dans les transports : de la prise de conscience à un plan national d'action

Suite à notre Avis d'avril 2015 relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun, les Françaises et Français ont pris la mesure de ces phénomènes que vivent ou ont eu à vivre des millions de femmes dans l'espace public. Nous pouvons nous féliciter de l'action volontariste enclenchée depuis, avec un plan d'action gouvernemental qui reprend l'essentiel des recommandations du HCE et dont la mise en œuvre est sur de bons rails.

100% des usagères des transports en commun sont ou ont été victimes de harcèlement sexiste : ce chiffre accablant a secoué les esprits. Au-delà de ce chiffre, le HCE a développé plusieurs pistes d'action : mise en place de transports exploratoires, systèmes d'alerte renforcés et adaptés, formation approfondie des agent.e.s des transports, baisse de l'exposition des passager.e.s à des publicités sexistes, etc.



de l'Assemblée nationale, puis inscrites dans la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cela constitue une avancée importante pour que soit mieux prise en compte la proportion de plus en plus importante de femmes demandeuses d'asile, et les spécificités que cela implique, depuis le recueil du récit lors de l'entretien individuel à l'arrivée en France, jusqu'aux conditions d'hébergement et d'accueil.

Au-delà des recommandations, des analyses et orientations qui infusent le débat public

Les recommandations sont le fruit d'un travail fouillé d'analyse des faits à la lumière du genre et des données sexuées, et s'accompagnent d'un important travail argumentatif. Ces analyses, ces données qualitatives et quantitatives, et ces arguments mis en avant par le travail du Haut Conseil ont éclairé et nourri les débats publics, qu'ils soient politiques et parlementaires, médiatiques ou académiques. Les débats parlementaires et médiatiques à propos de la limitation du cumul des mandats des parlementaires ont ainsi repris l'éclairage genré apporté par l'étude et l'Avis du HCE. La réforme de la politique de la ville, ou la politique des ruralités en développement sont également traversées par les chiffres clés et principes d'action soulignés et promus par le HCE concernant les inégalités f-h renforcées dans les quartiers et territoires ruraux. Enfin, le concept d'éga-conditionnalité — c'est-à-dire le conditionnement des financements publics à l'objectif d'égalité f-h (calqué sur l'éco-conditionnalité) — est discuté, examiné, parfois même adopté dans des sphères politiques, administratives ou académiques.

Au-delà d'avancées secteur par secteur, l'ambition du HCE est de bâtir, brique par brique et avec l'ensemble des parties prenantes, une culture cohérente et commune de l'égalité qui irrigue l'ensemble de l'action publique, et qui s'inscrive durablement dans le logiciel de l'Etat. Cela passe par un minutieux travail de définitions et de principes d'action clairs : par exemple d'entendre la parité comme le partage à égalité du pouvoir et non seulement des places, de faire le choix de l'égalité plutôt que celui de la complémentarité, ou encore de déclarer venu le temps de mesures contraignantes lorsque l'incitation seule a montré ses limites. ■

9 Saisines ministérielles

Date	Ministre.s	Objet de la saisine
7 février 2013	Najat VALLAUD-BELKACEM , Ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement	Déclinaison des droits des femmes dans les territoires urbains, ruraux et de la politique de la ville
7 février 2013	Najat VALLAUD-BELKACEM , Ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement	Stérotypes de genre dans le champ de l'éducation, des médias, de la communication institutionnelle et du monde du travail
5 avril 2013	Najat VALLAUD-BELKACEM , Ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement	Accès à l'information sur l'IVG sur internet et à l'IVG dans les territoires
3 juin 2013	Najat VALLAUD-BELKACEM , Ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes
31 juillet 2013	Jean-Marc AYRAULT , Premier ministre	Evaluation annuelle de la stratégie interministérielle « Genre et développement » 2013-2017 issue de la décision 5 du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 31/07/2013
28 janvier 2015	Marisol TOURAINE , Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et Pascale BOISTARD , Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes	Harcèlement sexiste dans les transports en commun
11 mars 2015	Pascale BOISTARD , Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes	Projet de décret d'application relatif à l'article 61 de la loi du 4 août 2014
24 juillet 2015	Najat VALLAUD-BELKACEM , Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Marisol TOURAINE , Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et Pascale BOISTARD , Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes	Evaluation de la politique publique d'éducation à la sexualité
31 juillet 2015	Marisol TOURAINE , Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et Pascale BOISTARD , Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes	Evaluation de l'application des dispositions législatives relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance des entreprises privées et publiques ainsi que des établissements publics

Suite à ses travaux, le HCE a été entendu à 20 reprises par le Parlement

Date	Instance	Objet de l'audition	Représentant.e.s du HCE
15 avril 2013	DDFE du Sénat	Projet de loi sur l'élection des sénateurs et sénatrices	Réjane SENAC , Présidente de la commission « Parité »
3 juin 2013	DDFE du Sénat	Projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche	Vincent BERGER , Rapporteur de la commission « Parité »
14 Juin 2013	Commission des lois de l'Assemblée nationale	Projets de loi organique relatifs au non cumul des parlementaires	Danielle BOUSQUET , Présidente
18 Juillet 2013	Commission des lois du Sénat	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Danielle BOUSQUET , Présidente



Date	Instance	Objet de l'audition	Représentant.e.s du HCE
11 juillet 2013	DDFE du Sénat	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Réjane SENAC , Présidente de la commission « Parité »
6 novembre 2013	Commission spéciale de l'Assemblée nationale	Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel	Danielle BOUSQUET , Présidente
6 novembre 2013	DDFE de l'Assemblée nationale	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Danielle BOUSQUET , Présidente, Romain SABATHIER , Secrétaire général
6 novembre 2013	Groupe SRC de l'Assemblée nationale	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Danielle BOUSQUET , Présidente, Romain SABATHIER , Secrétaire général
7 novembre 2013	Commission des lois de l'Assemblée nationale	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Danielle BOUSQUET , Présidente, Romain SABATHIER , Secrétaire général
13 novembre 2013	Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Isabelle GERMAIN , Présidente de la commission « Stéréotypes », Romain SABATHIER , Secrétaire général
19 novembre 2013	DDFE de l'Assemblée nationale	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Réjane SENAC , Présidente de la commission « Parité »
6 février 2014	DDFE du Sénat	Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel	Ernestine RONAI , Elisabeth MOIRON-BRAUD , Co-présidentes de la commission « Violences de genre », Françoise LAURANT , présidente de la commission « Santé »
12 février 2014	Commission spéciale du Sénat	Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel	Danielle BOUSQUET , Présidente
11 mars 2014	Commission des lois du Sénat	Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Romain SABATHIER , Secrétaire général
1 ^{er} octobre 2014	DDFE de l'Assemblée nationale	Accès à l'IVG et à la contraception	Françoise LAURANT , Présidente de la commission « Santé », Claire GUIRAUD , Responsable des études
6 octobre 2014	Commission des lois de l'Assemblée nationale	Projet de loi de réforme de l'asile	Maxime FOREST , Président de la commission « Enjeux internationaux et européens », Cécile SPORTIS , Rapporteuse, Caroline RESSOT , Responsable juridique
7 octobre 2014	DDFE de l'Assemblée nationale	Projet de loi de réforme de l'asile	Maxime FOREST , Président de la commission « Enjeux internationaux et européens », Cécile SPORTIS , Rapporteuse, Caroline RESSOT , Responsable juridique
16 avril 2015	DDFE du Sénat	Rapport du HCE sur la parité en politique en 2014	Réjane SENAC , Présidente de la commission « Parité »
1 ^{er} juillet 2015	DDFE de l'Assemblée nationale	Rapport du HCE sur la parité en politique en 2014	Réjane SENAC , Présidente de la commission « Parité »
4 novembre 2015	Groupe SRC de l'Assemblée nationale	Avis du HCE sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun	Ernestine RONAI , Co-présidente de la commission « Violences de genre »

INFORMER

PAR LA DIFFUSION D'EXPERTISE ET L'ANIMATION du débat public



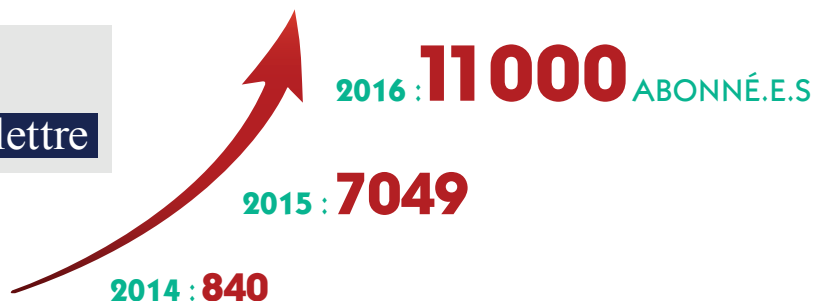
Ouvert vers l'extérieur, le Haut Conseil à l'Egalité a également pour mission d'alimenter le débat public et de faire preuve de pédagogie auprès des réseaux de professionnel.le.s.

Encore aujourd'hui, les questions liées aux droits des femmes sont trop souvent reléguées comme étant un sujet annexe ou marginal et la présence des femmes dans les médias est même en recul. En 2015, les femmes représentent la moitié de la population mais elles ne sont qu'un quart seulement des individus présents dans le récit du monde que font les médias (17% des expert.e.s, 22% des sujets de l'information, 30% des porte-paroles). Cette invisibilisation des femmes actrices et sujets de l'actualité n'est pas l'apanage seuls des médias traditionnels, elle vaut également dans les médias numériques.

L'égalité entre les femmes et les hommes doit pourtant s'inscrire comme une grille de lecture qui s'impose. Pour ce faire, le HCE cible 4 axes : l'édition de guides pratiques et l'organisation d'événements ; les interventions lors de colloques ; les canaux d'information grand public (lettres d'information, réseaux sociaux et site internet) et de bonnes relations avec les médias.

HAUT CONSEIL
à l'**EGALITE**
ENTRE LES
FEMMES ET
LES HOMMES

La lettre



■ **60** COMMUNIQUÉS
DE PRESSE

PLUS
DE ■ **500** REPRISES
DANS LES MÉDIAS

www.haut-conseil-egalite.gouv.fr



■ **72** INTERVENTIONS À PARIS, DANS LES
TERRITOIRES ET À L'INTERNATIONAL
POUR DIFFUSER LES TRAVAUX DU HCE



■ **3 000** ABONNÉ.E.S

Des missions,
des résultats

INFORMER

Communication auprès du grand public

Afin de diffuser son expertise et ses productions et relayer les initiatives de ses partenaires institutionnels et associatifs, le Haut Conseil à l'Egalité s'appuie sur des outils de communication dont la popularité ne cesse de s'étendre auprès du grand public.

Le site internet



Le site internet compile tous les travaux du HCE. Il recense également un certain nombre de ressources utiles sur l'égalité entre les femmes et les hommes : fiches de synthèse, bibliographie, repères statistiques, chronologiques et juridiques. Les « zoom sur » permettent quant à eux de mettre en lumière des événements ou les dernières publications des partenaires du HCE.

La lettre d'information



Envoyée à près de 12 000 personnes, la Lettre d'information relaie les actualités du Haut Conseil à l'Egalité et met en avant les événements marquants relatifs aux droits des femmes. 14 lettres ont été envoyées depuis avril 2013.

Twitter™

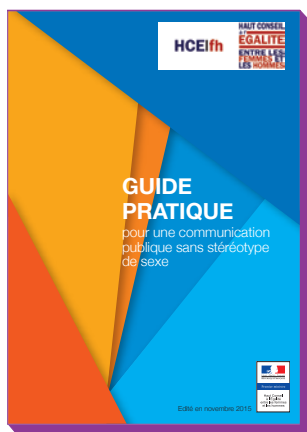


Les réseaux sociaux permettent de démultiplier l'impact des travaux du HCE et de relayer des informations ou articles de presse sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le nombre d'abonné.e.s au compte twitter @hcefh est en constante augmentation depuis 2013.

Les guides élaborés par le Haut Conseil à l'Egalité

Au-delà des outils de communication à destination du grand public, le HCE produit des guides thématiques. Pédagogiques et synthétiques, ils constituent des ressources utiles pour les professionnel.le.s. Le « Guide de la parité » (février 2015, actualisé en avril 2015) et le « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » (novembre 2015), les deux premiers guides rendus publics, ont connu un écho important.

Guide pratique pour la communication



Dans la continuité de son rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes de sexe, le HCE a élaboré un outil pratique à destination des professionnel.le.s de la communication publique et des décideur.euse.s politiques. S'appuyant sur des exemples concrets, le « **Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe** » décrypte les stéréotypes dans les images, à la tribune de colloques et dans l'usage de la langue. Il propose 10 recommandations pour une communication égalitaire.

Le HCE encourage les institutions publiques à signer une « Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe ». Parmi les premiers signataires figurent l'ONISEP, Universcience, l'Université Paris Ouest Nanterre, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ou encore le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires. Téléchargé plus de 10 000 fois et distribué en 5 000 exemplaires, le Guide suscite un fort intérêt, bien au-delà des sphères institutionnelles, et constitue d'ores et déjà un document de référence sur les stéréotypes de sexe dans la communication.

Guide de la parité

15 ans après avoir été introduite dans la Constitution, la parité est aujourd'hui un impératif principe de la démocratie française. D'abord appliquée à la sphère politique, elle s'étend aujourd'hui aux domaines professionnels et sociaux.

Le **Guide de la Parité** publié par le HCE revient sur la genèse de ce principe et fait le point sur les lois existantes en la matière et leur application. C'est un véritable outil de communication et de pédagogie à destination aussi bien du monde éducatif, politique, des médias, que de l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Le Guide est disponible sous deux formats : une version courte sous forme de dépliant et une version longue. Ces deux versions sont disponibles sur le site internet du HCE.



INFORMER

Présence dans les médias

En 3 ans, le Haut Conseil à l'Égalité a su s'imposer comme une source fiable d'informations pour les médias, et ses rapports suscitent un vif intérêt. Presse écrite, en ligne, télévision, radios... les membres du HCE sont désormais régulièrement invité.e.s pour commenter l'actualité et apporter leur expertise.



Passages TV et radios

Les membres du HCE et sa Présidente, Danielle Bousquet, sont régulièrement sollicité.e.s pour intervenir dans les médias. Les plus grandes chaînes TV abordent volontiers l'actualité du Haut Conseil : France2, France3, TF1, BFM, I Télé, LCI, LCP, Public Sénat, M6, Canal Plus, TV5 Monde, Radio Canada, France24...

Danielle BOUSQUET. Bourdin Direct, BFMTV. 16-04-2015.



Régiane SÉNAC. Le Jour Où..., LCI. 29-04-2015.



Gilles LAZIMI. Allô Docteur, France 5. 8-11-2013.



Conférence de presse.



Des missions,
des résultats